

AVIS n°2019-22

Séance plénière du 13 juin 2019

Dénomination : Liste rhopalocères déterminantes Znieff bretonnes

Demandeur : Observatoire régional sur les invertébrés continentaux

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

L'observatoire régional sur les invertébrés continentaux est porté par le GRETIA, Bretagne-Vivante et Vivarmor Nature, avec le soutien financier de l'Europe (FEDER), de la Région Bretagne (contrat-nature) et de la DREAL Bretagne.

En 2017, l'observatoire a travaillé sur une méthodologie d'élaboration de listes d'espèces déterminantes pour les invertébrés (GRETIA & al., 2017), soumise en CSRPN du 18 janvier 2018. La méthodologie a été validée par la commission. Cette méthodologie se base essentiellement sur le travail réalisé par le GRETIA en Basse-Normandie (Jacob, 2016) pour 6 groupes taxonomiques différents, ainsi que sur le guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental (Horrelou & al, 2013).

Le rapport présenté en réunion plénière du CSRPN du 13 juin 2019 constitue un exemple concret d'application de la méthodologie sur un groupe taxonomique particulier, les Rhopalocères.

Il propose à l'issue de l'évaluation une liste de 42 espèces pouvant être retenues comme espèces déterminantes pour les ZNIEFF de Bretagne.

Discussion :

La pression sur le milieu est intégrée dans le critère 9 « habitat spécialisé » (une espèce va être d'autant plus vulnérable que son milieu est fragile et soumis à des pressions).

Il faut noter qu'il ne s'agit pas d'une liste de conservation, d'autres outils de conservation existant déjà.

En milieu terrestre, une multiplicité de ZNIEFF de « petites surfaces » existent. En milieu marin, les grandes zones seront favorisées. Il ne sera pas possible d'établir un cahier des charges sur la définition d'une ZNIEFF marine. Toutefois, si une proposition de ZNIEFF marine arrivait, il serait procédé à son examen au regard de cette liste.

Il est fait remarquer qu'il serait intéressant de réaliser l'examen des zones Natura 2000 existantes avec ces listes.

AVIS :

FAVORABLE [x]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 13 juin 2019

Signature : Patrick Le Mao

